



ASSEMBLÉE 26-CAP-05

Procès-verbal de l'**assemblée extraordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 30 avril 2026 à 11 h 45**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Alvaro Cueto, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Sophie Allard, vice-présidente et conseillère de la Ville de Brossard
Madame Lysa Belaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Marie-Michèle Drolet, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Khadidja Chougui, représentante des usagers du transport adapté
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville

Mesdames Sophie Allard, Lysa Belaïcha, Marie-Michèle Drolet, Khadidja Chougui, Louise Dion, ainsi que messieurs Nicholas Kaminaris et Jean Martel participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Sont absents :

Monsieur Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Loïc Blancquaert, maire de la Ville de Saint-Lambert

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Catherine Bouchard, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2026-04-045

Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Khadidja Chougui :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle aucune question n'a été reçue.

2026-04-046

Mandat à la STM – Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides (ATUQ)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0121;

ATTENDU QUE les organismes publics de transport en commun du Québec («OPTC»), soit le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, le RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (exo), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES, désirent acquérir des autobus urbains 12 mètres hybrides (ci-après le « Projet »);

ATTENDU que ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides est prévu ou est sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisations du RTL;



Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Sylvain Joly :

DE MANDATER la Société de transport de Montréal (« STM ») à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres OPTC participants du Québec, pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides;

DE MANDATER la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

a) pour attribuer le ou les contrats, pour et au nom du RTL, pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides, et ce, pour autant que le montant total du contrat pour le RTL ne dépasse pas le montant déterminé par le directeur général de l'OPTC, incluant les taxes et contingences;

b) pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

DE CONFIRMER dans le cadre de ce mandat, l'application du règlement de gestion contractuelle, du Code de conduite des fournisseurs et politiques de gestion de la STM;

DE MANDATER l'Association du transport urbain du Québec (« ATUQ ») pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus;

D'AUTORISER le directeur général du RTL à signer toute documentation pour donner plein effet à la présente résolution et à faire parvenir une confirmation écrite à la STM quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour chacune des années du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-047

Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 7 mai 2026

Il est proposé par Jean Martel, appuyé par Sophie Allard :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 11 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alvaro Cueto
Président

M^e Catherine Bouchard
Directrice Affaires juridiques et
secrétaire corporative